VENTES A L'ENCAN.

Morgan & Pedersen

Vente pour Effectuer un Partage.

Jeudi, 16 février 1905.

Propriété de Valeur,

Centre Commercial.

132 RUE CARONDELET,

Entre les rues Canal et Commune, ilet borné par la rue St-Charles.

Aussi Propriétés rue du Camp, Près du Site de la Nouvelle Poste.

EN VERTU d'un décret en partage dans le procès d'Ellen A. Gilmore et als vs Thomas N. Gilmore et als, No 73,—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, le procèderai à la vente à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, JEUDI le 16 février 1905, à midi, des propriétés ci-après décrites, aux termes et conditions ci-dessous mentionnées, à savoir—

1° Un certain lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et les droits, voies, servitudes, etc., y appartenant, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Carondelet, St-Charles, Canal et Commune, désigné comme lot No 7, sur un plan fait par Hugh Grant, voyer daté le 10 février 1841 et annexé à un acte passé pardevant Félix Grima, ancien notaire, le 12 février 1841, d'après lequel dit lot mesurait en mesure anglaise vingt pieds et deux pouces de face à la rue Carondelet, par cent pieds et deux pouces de profondeur sur la ligne de côté le séparant du lot No six, cent pieds et sept lignes sur la ligne du lot No huit et dix huit pieds et trois pouces de largeur dans le fond, lequel fait face sur une allée treize pieds deux pouces et quatre lignes de largeur à son ouverture sur la rue Commune et treize pieds de largeur sur l'icone du fond, laquelle allée est sujette à un usage commun dudit lot No sept et aux lots Nos un à six inclusivement.

Les améliorations consistent en un magasin en briques à trois étages, sujet à un bail expirant le 30 septembre 1906, loué $300 par mois.

2° Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, etc., appartenant ou dépendant à cela, situé dans le faubourg Ste-Marie, maintenant Premier District de cette ville, étant le lot No trente de l'îlet borné par les rues Camp, Julia, St. Charles et Girod, mesurant vingt sept pieds, de face à la rue Camp par cent quarante neuf pieds, deux pouces et trois lignes de profondeur entre lignes parallèles, faisant face dans le fond de la rue Church, le tout en mesure américaine, d'après un plan fait par Louis Bringier, voyer général, daté le 19 janvier 1836 et déposé en l'étude de H. B. Cénas, ancien notaire en cette ville.

Les améliorations consistent en une grande résidence en briques à trois étages, sujet à un bail expirant le 30 septembre 1905, loué à $50 par mois.

3° Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le faubourg Delord ou Duplantier de cette ville, ayant en mesure française soixante pieds de face à la rue du Camp sur cent vingt pieds de profondeur entre lignes parallèles, lequel lot de terre est désigné par le numéro Dix sur un plan fait par Joseph Pilié, ancien voyer de cette ville le 12 août 1819 et annexé à un acte passé pardevant Philippe Pedesclaux, ancien notaire, daté le 19 novembre 1820.

Les améliorations consistent en un magasin double en briques, à deux étages et résidence occupée sur un côté par H. Simon, épicier, à un loyer de $60 par mois, et sur l'autre côté par N. Namias, marchand de fruits, à $25 par mois.

4° Un certain lot de terre contigu à la propriété ci-dessus décrite, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans l'îlet borné par les rues Camp, Delord, St Charles et Calliope, dans le premier district de cette ville, et mesurant vingt et un pieds quatre ou cinq pouces plus ou moins de face à ladite rue du Camp sur une profondeur de cent vingt pieds plus ou moins, mesure américaine, ledit lot étant compris dans une plus grande portion de terre désignée sur un plan fait par Joseph Pilié, voyer, le 12 août 1819, comme le No 9, déposé en l'étude de L. T. Caire, notaire, le 9 novembre 1830.

Les améliorations consistent en un grand magasin en briques à deux étages et résidence occupée par F. Mahr, menuisier, etc., à un loyer mensuel de $45 par mois.

Termes et conditions — Un tiers ou plus comptant, à l'option des acquéreurs et la balance, s'il y en a, en un crédit de un et deux ans en billets de l'acquéreur ou des acquéreurs, garantis par lien de vendeur et privilège et hypothèque spécial sur les propriétés respectivement vendues, lesdits billets devant porter sept pour cent d'intérêt par an, de la date jusqu'à la maturité, et intérêt éventuellement audit taux de loyer jusqu'au paiement. L'acte de vente devant contenir la clause de cinq pour cent honoraires d'avocat sur les montants desdits billets et intérêt en cas de non paiement à la maturité. Les acquéreurs devront assumer les taxes d'Etat et de ville pour 1905 en plus et au-dessus de leurs enchères, au moment de l'adjudication et de déposer 10 pour cent du montant de la vente au moment de l'adjudication, la propriété devant être conservée assurée pour sa valeur et les polices d'assurance devant être transférées aux porteurs des billets et toutes les clauses usuelles de sécurité. Les actes de ventes devant être passés aux frais des acquéreurs pardevant James J. Woulfe, notaire.

Les plans des propriétés ci-dessus peuvent être vus à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne et tous renseignements seront fournis avec plaisir par Morgan et Pedersen, agents de Propriétés Foncières et Encanteurs, 321, rue Carondelet.

WILL. J. MORGAN, Encanteur.

15 jan—15 22 29 — fév 5 12 14 15

Succession d'Elizabeth Klostermann, défunte femme de John H. Stroebel.

No 74,818—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division C.

EN VERTU de et conformément à un ordre de l'Hon. John St Paul, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Div. C, daté le 12 janvier 1905 et adressé à Will J. Morgan, encanteur, je vendrai à l'enchère publique le 21 février 1905, à midi, à la Bourse des Encanteurs, 311 rue Baronne.

1° 1119 et 1121 rue Touro.

Une certaine portion de terre, avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies et privilèges, servitudes et avantages et dépendances y appartenant ou de quelque façon en dépendant, située dans le 3me district de cette ville, dans l'îlet No 388, borné par les rues Touro (anciennement Union), François, St. Claude et Marais, laquelle dite portion de terre fait une partie du lot No 218 dans l'îlet No 19, sur un plan original du fond du faubourg Marigny et laquelle dite portion de terre est marquée par la lettre D, sur un certificat d'arpentage de J. A. D'Hémécourt, voyer, annexé à un acte passé pardevant Abel Dreyfous, ancien notaire en cette ville le 24 juin 1882, et mesurant en mesure américaine 32 pieds de face à la rue Touro, par 128 pieds de profondeur entre lignes parallèles.

Les améliorations comprennent un cottage double en bois couvert en ardoises contenant de chaque côté 3 chambres et cuisine, le côté 1119 contenant une cuisine extra, dans chaque cour se trouve hangar, citerne, etc.

2° Nos 616 et 618 rue Galvez. Un certain lot de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et toutes les dépendances y appartenant, situé dans le premier district de cette ville, désigné par le numéro 12, dans l'îlet No 517 borné par les rues S. Galvez, Perdido, Poydras et S Johnson sur un devis annexé à un acte passé le 1er mai 1878 pardevant O. Morel, ancien notaire en cette ville, d'après lequel devis ledit lot mesurant trente deux pieds neuf pouces de face à la rue Galvez sur une profondeur de cent trente pieds trois pouces et cinq lignes entre lignes parallèles.

Les améliorations comprenant un cottage double en bois couvert en ardoise, contenant trois chambres de chaque côté, et cuisine; dans la cour se trouve un grand hangar, citerne, etc.

Termes et conditions de la vente—Un tiers ou plus comptant et la balance, s'il y en a, en un crédit de un an ou en un et 2 ans à l'option de l'acquéreur, la portion de crédit de ladite vente devant être représentée par des billets du dit acquéreur à son propre ordre et par lui endossés, portant 8 pour cent d'intérêt par an de la date de l'adjudication, jusqu'au paiement, garantis par hypothèque spéciale et lien du vendeur, et privilège sur la propriété vendue, avec toutes les clauses usuelles de sécurité, cinq pour cent honoraires d'avocat en cas de procès, ladite propriété devant être assurée par l'acquéreur et la police d'assurance transférée au porteur des billets, et l'acquéreur devant payer au-dessus du montant de son enchère toutes les taxes dues et exigibles sur la propriété en 1905. Un dépôt de dix pour cent au moment de l'adjudication, et l'acquéreur devant payer pour l'acte de vente pardevant Julien B. Rabena, notaire.

Les plans sont à la Bourse des Encanteurs, 311 rue Baronne.

15 jan—15 22 29—fév 5 12 19 21

VENTES A L'ENCAN.

Spear, Escoffier & Spear.

ANNONCE JUDICIAIRE.

ENCOIGNURE ROYALE ET LIZARDI.

JOSEPH PAYSSE VS Mme SAMUEL HUGHES.

No 74,033, Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans Division E

PAR SPEAR, ESCOFFIER & SPEAR—Placide J. Spear, Encanteur—Bureau 802 rue Perdido. MERCREDI, le 15 février 1905 il sera vendu à midi, à l'enchère publique à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, entre les rues Gravier et Union, en vertu de et conformément à un jugement rendu en pleine cour le 3 janvier 1905, ledit jugement signé en pleine Cour le 10 janvier 1905, par l'Honorable George H. Théard, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, dans l'affaire ci-dessus, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Quatre certains lots de terre avec les bâtisses et améliorations, situés dans le Troisième District de cette ville dans l'îlet borné par les rues Royale, Dauphine, Poeyfarré et Lizardi, désignés par les Nos 6, 7, 8 et 9 de l'îlet No 8 les dits lots mesurant, à savoir: le lot No 9 formant l'encoignure Royale et Lizardi mesure 28 pieds 5 pouces et 3 lignes de face à la rue Royale par 127 pieds 6 pouces et 2 lignes de profondeur et de face à la rue Lizardi, les lots Nos 6, 7 et 8 mesurant chacun 26 pieds, 7 lignes de face à la rue Royale par une profondeur de 128 pieds 3 pouces et 2 lignes. Les améliorations comprennent un cottage ayant 5 chambres, hangar, puits et citerne, désignés par le No 708 rue Lizardi.

Termes et conditions—La moitié ou plus comptant, à l'option de l'acquéreur et la balance, s'il y en a, à un crédit d'un an garanti par hypothèque spéciale sur ladite propriété, la balance du crédit devant porter intérêt à 8 0/0 par an à partir de la date d'adjudication jusqu'à paiement, l'acquéreur devant assumer le paiement des taxes de l'année 1904 en plus et au-dessus du prix de l'adjudication. Le montant du crédit devra être garanti par toutes les clauses de garanties usuelles et habituelles. L'acquéreur devra déposer 20 0/0 du prix de l'adjudication avec l'encanteur pour garantir son achat. Acte de vente pardevant Robert Legier notaire public, aux frais des acquéreurs.

E. J. Maral, Walter L. Gleason avocats.

13 jan—15 22 29—fév 5 12 15

Spear, Escoffier & Spear.

POSITIVEMENT PAS DE LIMITE.

922 Avenue de l'Esplanade,

Entre les rues Bourgogne et Dauphine.

Entourée par les jolies résidences de nos citoyens les plus considérés, écoles, marchés, cars, et tous les autres agréments à proximité, et à seulement vingt minutes de marche de la rue du Canal.

PAR SPEAR, ESCOFFIER & SPEAR—Encanteurs—Bureau No 802 rue Perdido—

MERCREDI, 25 JANVIER,

à midi, il sera vendu à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, entre Gravier et Union. Au dernier et plus haut enchérisseur, pour ce que cela rapportera, la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par l'avenue Esplanade, les rues Dauphine, Bourgogne et Quartier, commençant à une distance de 126 pieds, 9 pouces et 7 lignes de l'avenue Esplanade et de la rue Dauphine, et mesurant 45 pieds, 1 pouce et 4 lignes de face à l'avenue Esplanade, 46 pieds 1 pouce et 5 lignes de largeur dans le fond, 107 pieds, 6 pouces et 2 lignes de profondeur sur la ligne la plus près de la rue Bourgogne, et 107 pieds, 6 pouces, 4 lignes de profondeur sur le côté le plus près de la rue Dauphine.

Les améliorations comprennent une des plus élégantes résidences en bois à deux étages, ayant au rez de chaussée, salons à arche, vestibule, salle à manger, cuisine, office avec égout et lieu d'aisance; les dépendances sont attachées à la maison principale avec deux chambres. Au premier étage deux grandes chambres à coucher, vestibule et chambre à bain, et 3 chambres et lieux d'aisance dans le fond, la mansarde et la bâtisse du fond contenant une chambre; le troisième étage ou mansarde a une grande et deux petites chambres.

Termes et conditions—Une moitié ou plus comptant et la balance en un, deux et trois ans de crédit à l'option des acquéreurs, en billets des acquéreurs, portant 7 0/0 par an d'intérêt de la date de l'acte de vente jusqu'au paiement, payable au porteur et garantis par hypothèque spécial et privilège de vendeur, l'acquéreur devant assurer les améliorations jusqu'au montant de la portion de crédit et de transférer la police au porteur des billets, l'acte de vente devant contenir les clauses de non aliénation et vente sans estimation et 5 pour cent honoraires d'avocat en cas de procès pour forcer le paiement des billets, et toutes les autres clauses usuelles coutumières dans l'acte de vente; l'acquéreur devant assumer le paiement au-dessus et en plus du prix de l'adjudication les taxes de 1904 et 1905 et de déposer avec l'encanteur 10 pour cent du prix de la vente au moment de l'adjudication.

L'acte de vente pardevant Jeff. C. Wenck, notaire, aux frais des acquéreurs.

P. S.—SOUVENEZ-VOUS QU'IL N'Y A ABSOLUMENT AUCUNE LIMITE. ASSISTEZ A LA VENTE ET OBTENEZ UN BARGAIN.

8 jan—8 15 22 à date

Harry H. Hodgson.

ANNONCE JUDICIAIRE.

JOLI COTTAGE DOUBLE.

818 et 820 avenue St-Roch.

Cinq chambres et citerne de chaque côté, à l'encan, JEUDI, le 26 janvier 1905.

Succession d'Ovide C. Blandin.

PAR HARRY H. HODGSON, Encanteur—Bureau No 722 rue Commune. A la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, à midi, à la date ci-dessus en vertu de et conformément à un ordre de l'Honorable Geo. H. Théard, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, dossier No 73,406 dans l'affaire de la succession d'Ovide C. Blandin, daté le 30 décembre 1904, à l'enchère publique il sera vendu:

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le troisième district de cette ville, dans le Faubourg Marigny, faisant partie du lot de terre désigné par le No 197, sur un plan dudit faubourg, ledit morceau de terre mesurant en mesure française, trente pieds de face à la rue Poëts, maintenant avenue St Roch entre les rues Grandshommes, maintenant Dauphine et Craps, maintenant rue Bourgogne, et borné par la rue Esquine, sur une profondeur de cent vingt pieds, borné sur un côté par les lots Nos 199 et 196, et sur l'autre côté et sur la ligne du fond par la portion restante du lot No 197.

Les améliorations consistent en un cottage double connu comme les Nos 818 et 820 avenue St Roch, contenant 5 chambres et citerne de chaque côté, rapportant un loyer mensuel de $21.

Conditions, comptant—L'acquéreur devant assumer en plus de son enchère toutes les taxes dues et exigibles pour l'année 1904, et faire un dépôt comptant de 10 0/0 au moment de l'adjudication.

L'acte de vente pardevant Jeff. C. Wenck, notaire, aux frais des acquéreurs.

W. A. Wenck, avocat.

25 déc—25—jan 1 8 15 22 26

AVIS DE SUCCESSIONS.

Succession de Fabian S. Klingler.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans. No 75,087—Division B—Attendu que Mollie Klingler a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Fabian S. Klingler décédé intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier. — Stafford & Lambert, avocats.

14 jan—14 18 23

Succession de Mme Augustine Mercier, femme décédée de Joseph Boyle.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans — No 75,026—Division D—Attendu que Frank Zengel, administrateur public, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'exécuteur testamentaire datif dans la succession de feu Mme Augustine Mercier, femme décédée de Joseph Boyle, décédée intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition. Par ordre de la Cour, THOMAS CONNELL, Greffier.—Cunningham & Cunningham, avocats.

14 jan—14 18 23

Albert Paul.

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE.

Sites attrayants pour bâtir,

Faisant face aux rues Floride et Maurepas, entre les rues Crète et Swamp, et Un joli cottage et grand lot à l'encoignure des rues Floride et Crète.

Léopold Nelt et al. versus Emile Singer, un absent.

No 74,798—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division C.

PAR ALBERT PAUL, Encanteur, Bureau 326 rue Carondelet, MARDI, le 7 de février 1905, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, en vertu d'un jugement rendu et signé en cour ouverte le 21 décembre 1904 par l'Hon. John St.Paul, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division C, dans l'affaire de Léopold Nelt et al. vs Emile Singer, un absent, il sera vendu à l'enchère publique, pour effectuer un partage, à savoir—

(11) onze lots de terre dans le troisième district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Floride, Maurepas, Crète et Swamp, subdivisés en sites de choix à bâtir, d'après le plan fait par Edgar Pilié le 17 de février 1904, désignés comme lots A, B, C, D, E, F, G, H, I, J, et K.

Le lot A mesurant 42 pieds 1 pouce de face à la rue Floride, 80 pieds 11 pouces et 5 lignes de face à la rue Maurepas sur une profondeur et façade à la rue Crète de 104 pieds 6 pouces et 3 lignes, et 100 pieds 10 pouces et 3 lignes sur la ligne du lot B.

Les améliorations consistent en un confortable cottage-résidence avec bâtisse d'écurie, etc., et portant le numéro municipal 1663 rue Crète.

Les lots B, C, D, E, F, G, H, I, J et K sont contigus l'un à l'autre et mesurant chacun 32 pieds de front aux deux rues Floride et Maurepas sur 150 pieds 10 pouces et 3 lignes.

Ces splendides lots sont exceptionnellement élevés et leurs proximités aux Fair Grounds, station des chars Orléans (Orleans Barn) et à un îlet d'une double ligne de chars urbains, en font des sites d'une spécialité attrayante pour cottages simples et double.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, et la balance payable douze mois après date de l'adjudication avec 8 0/0 d'intérêt sur les paiements différés, garantie par lien et privilège sur n'importe laquelle partie de la propriété vendue jusqu'au paiement final.

Les actes de vente aux frais des acquéreurs pardevant John G. Eustis, notaire. Un dépôt de 10 0/0 exigé au moment de l'adjudication.

Louis P. Bryant, avocat.

8 jan—8 8 15 22 29—fév 5 7

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété de Choix du Troisième District.

Joli cottage double, 1909 et 1911 rue Marais, près de la rue Touro.

In re M. W. Flaspoller, tuteur naturel de Mary Lilian et Adeline Flaspoller, mineurs.

No 75,046 — Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D.

PAR ALBERT PAUL, — Encanteur — Bureau 326 rue Carondelet. JEUDI, le 9 février 1905, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, en vertu d'un ordre de l'Honorable W. B. Sommerville, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, daté le 5 janvier 1905, il sera vendu pour le compte de l'affaire ci dessus intitulée, il sera vendu à l'enchère publique—

Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le troisième district de cette ville, dans l'îlet 427, borné par les rues Marais, Bourbon, Urquhart et Touro, désigné par le No un sur un devis par George De Armas, député voyer de ville, daté le 29 novembre 1871, et mesurant en mesure américaine 31 pieds 6 pouces de face à la rue Marais sur 63 pieds 11 pouces 3 lignes de profondeur entre lignes parallèles, lequel lot formant une partie d'un grand lot désigné par la lettre E sur un devis par C. V. Labarre, le 28 septembre 1838, annexé à un acte passé pardevant E. A. Perroux, ancien notaire, le 25 septembre 1838.

Les améliorations comprennent un joli cottage double, confortablement distribué, connu comme les Nos 1909-1911 rue Marais, rapportant de jolis revenus, invariablement occupée.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, la balance en 1 et 2 ans, en billets garantis par hypothèque, etc., portant 8 0/0 d'intérêt par an de la date de la vente, ensemble avec toutes les clauses usuelles de sécurité. L'acquéreur devant assumer les taxes de 1905. L'acte de vente aux frais de l'acquéreur pardevant Jno. G. Eustis, notaire, un dépôt de 10 0/0 exigé au moment de l'adjudication.

Louis P. Bryant, avocat.

8 janv—8 15 22 29—fév 5 9

Denis, Danziger & Tessier.

ANNONCE JUDICIAIRE

VENTE EN PARTAGE.

Succession de Leda Gauche.

No 73,524—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR DENIS, DANZIGER & TESSIER, C. A. Tessier, encanteur, bureau 134 rue Carondelet. — MARDI, le 14 février 1905, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un jugement rendu le 3 janvier 1905 et signé le 10 janvier 1905 par l'Hon. Fred D King, juge de la susdite Cour, Division B, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un certain îlet de terre situé dans le premier district de cette ville, dans l'îlet No 174, borné par les rues Poydras, Camp, North et Church (autrefois St-François), mesurant environ 150 pieds de face sur chacune des dites rues.

Conditions — Comptant, et l'acquéreur devant payer les taxes de 1905 en sus du prix de l'adjudication.

L'acte de vente pardevant C. T. Soniat, notaire, aux frais de l'acquéreur.

14 janv—14 15 22 29—fév 5 12 14

Stroudback & Stern

ANNONCE JUDICIAIRE.

SUCCESSION DE JOSEPH LOBSTEIN.

No 74,921—Cour Civile de District, Division A.

PAR STROUDBACK & STERN— Leonard L. Stern, Encanteur — LUNDI, le 23 janvier 1905, à 11 heures a. m. sur les lieux No 1016 rue N. Claiborne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre de Cour signé le 11 janvier 1905 par l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, dans l'affaire ci dessus intitulée et numérotée—

Un lot de meubles de maison.

Conditions—Comptant.

Charles Rosen, avocat.

12jan—12 15 23

VENTES A L'ENCAN | VENTES A L'ENCAN | VENTES A L'ENCAN.

J. L. Onorato.

ANNONCE JUDICIAIRE.

PROPRIETE DU QUATRIEME DISTRICT A L'ENCAN!!

LA RANGEE DE QUATRE RESIDENCES, Nos 3627-29 31-33 Rue Rousseau coin Quatrième, il sera vendu à l'Enchère Publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 Rue Baronne, MARDI, 14 FEVRIER, A MIDI

SUCCESSION DE FREDERICK S. LYON

No 74,241—DIVISION E—COUR CIVILE DE DISTRICT, PAROISSE D'ORLEANS.

EN vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District, paroisse d'Orléans, Division E, ledit ordre daté le ... novembre ... je vendrai à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, MARDI, le 14 février 1905, à midi, la propriété ci-après—

Deux lots de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Quatrième District de cette ville, désignés par les Nos 1 et 2, de l'îlet No 11 (maintenant 49) borné par les rues Rousseau, Quatrième, Troisième et de Tchoupitoulas (autrefois ...), d'après le plan No 58 dans les registres de G. R. Stringer, ancien notaire; lesdits lots mesurant comme suit, à savoir: Le lot No 1 formant l'encoignure des rues Rousseau et Quatrième et mesurant 32' de face à la rue Rousseau sur 116' 10" de profondeur et façade à la rue Quatrième, et le lot No 2, 31' 9" de face à la rue Rousseau sur 116' 10" de profondeur entre lignes égales et parallèles. Les améliorations sont connues comme les Nos 3627—29—31—33 rue Rousseau.

Conditions — Un tiers ou plus comptant à l'option de l'acquéreur, et la balance s'il y en a à un an ou un et deux ans de crédit à l'acquéreur avec 8 pour cent d'intérêt de la date de l'adjudication, le même devant être garanti avec 5 pour cent honoraires d'avocat en cas de nécessité d'un procès pour en forcer le paiement de cela par le privilège de vendeur et hypothèque spéciale sur la propriété, les taxes de 1904 et 1905 devant être payées par les acquéreurs en plus et au-dessus du prix de l'adjudication. 10 pour cent du prix devant être déposé avec l'encanteur au moment de la dite adjudication, et les bâtisses sur les dites propriétés devant être assurées par les acquéreurs, la police d'assurance devant être transférée au porteur des billets, comme garantie de la portion du crédit du prix. Les actes de vente devant être passés pardevant Francis D. Charbonnet, notaire, aux frais des acquéreurs.

J. L. ONORATO, Encanteur et agent de Propriétés Foncières, 308 rue Baronne.

P. A. Duerng, avocat. F. D. Charbonnet, notaire.

13 janv—13 15 22 29—fév 5 12 14

ANNONCE JUDICIAIRE.

COTTAGE DOUBLE, 1108-10 RUE ST-PHILIPPE,

Bagues en Diamants et Rubis, Bracelets en Or, Boucles d'Oreilles et Autre Bijouterie.

A l'Encan, MARDI, le 14 FEVRIER 1905, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne.

EN vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District, Division D, pour la paroisse d'Orléans, ledit ordre daté et signé le 11 janvier 1905, et adressé à J. L. Onorato, Encanteur, dans l'affaire de la succession de Laure Longe, Dossier No 74,800, je vendrai à l'enchère publique, MARDI, le 14 février 1905, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, la propriété foncière et mobilière, ci-après—

La moitié indivis d'intérêts dans un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le deuxième district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues St-Philippe, Dumaine, St-Claude et Remparts, et désigné par le No 112, mesurant en mesure française 30 pieds, plus ou moins, de face à la rue St-Philippe sur 86 pieds, plus ou moins, de profondeur, borné sur le côté vers la rue Remparts, par la propriété d'Alexandre Pellegrini, et sur le côté vers la rue St-Claude par la propriété de Nicholas R. Théard, et dans le fond par la propriété de Mme Monnet. Les améliorations consistent en un cottage double, contenant de chaque côté 4 ou 5 chambres, et connues comme les Nos 1108-10 rue St-Philippe. Loué au taux de $22 par mois.

La propriété mobilière comprenant:

1 bague en or, imitation de diamant et rubis,	1 boîte de bagues,	1 paire de boucles d'oreilles antiques,
1 boîte contenant divers bijoux,	1 épinglette en diamants,	1 paire de vieux bracelets en or,
1 petite boîte de divers bijoux,	1 paire de boucles d'oreilles en rubis,	1 broche.

Conditions—Pour les effets mobiliers, comptant. Pour la propriété foncière, un tiers ou plus comptant et la balance s'il y en a en un crédit de un et deux ans, la portion de crédit de ladite vente devant être représentée par des billets de l'acquéreur à son propre ordre et par lui endossés, portant 8 pour cent d'intérêt par an de la date de l'adjudication jusqu'au paiement, garantis par hypothèque spéciale et lien de vendeur et privilège sur la propriété vendue avec le pacte de non-aliénation et toutes les clauses usuelles de sécurité, 5 pour cent honoraires d'avocat en cas de procès; ladite propriété devant être assurée par l'acquéreur et la police d'assurance devant être transférée au porteur des billets, et l'acquéreur devant payer au-dessus et en plus du montant de son enchère, toutes les taxes dues sur la propriété dans et exigibles pour l'année 1905. L'acte de vente aux frais de l'acquéreur, pardevant Edouard F. Henriques, notaire, aux frais de l'acquéreur; un dépôt de 10 pour cent devant être fait au moment de l'adjudication.

J. L. ONORATO, Encanteur et Agent de Propriétés Foncières, 308 rue Baronne.

MM. Henriques & Duchamp, avocats.

13 janv — 13 15 22 29—fév 5 12 14

J. P. Hecker.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Cottage double dans le Quatrième District,

No 2920 rue Saratoga,

Près de l'avenue Washington.

Dans l'affaire de la Succession de Wm Thompson, Sr.

No 75,060—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division E.

PAR J. PAUL HECKER, encanteur—Bureau 820 rue Commune—JEUDI, le 16 février 1905, à midi, à la Bourse d'Encan de la Nouvelle-Orléans, No 311 rue Baronne, en vertu d'un ordre daté le 13 janvier 1905, par l'Hon. Geo. H. Théard, juge de la Cour Civile de District, paroisse d'Orléans, Division E, dans l'affaire ci-dessus intitulée, il sera vendu à l'enchère publique la propriété ci-près décrite, à savoir—

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé, se trouvant et étant dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet No 263, borné par les rues Saratoga, Thalia (autrefois St. Patrick), Sud Remparts (autrefois St. Denis) Sixième et Washington, désigné par le No (12) douze sur un certain plan fait par Henry Mouhausen, architecte et ingénieur civil, daté le 26 février 1846, et déposé avec W. J. Castell, ancien notaire de cette ville dans le livre de plans No 1.

Ledit lot de terre mesurant trente (30) pieds de face à la rue Saratoga sur cent cinquante (150) pieds de profondeur entre lignes parallèles. Les améliorations consistant en une résidence double à un étage en bois connue comme le No 2920 rue Saratoga, contenant deux (2) chambres de chaque côté, cuisine double en briques, toit couvert en ardoises, citerne, dépendances, etc.

Conditions—Comptant, l'acquéreur assumant et payant en plus et au-dessus de son enchère les taxes de 1905, et faisant un dépôt comptant de vingt (20) pour cent du prix d'achat au moment de l'adjudication. L'acte de vente pardevant Edward P. Cousin, notaire, aux frais de l'acquéreur.

Peter G. Bassell, avocat.

15 jan—15 22 29 —fév 5 12 16

Ernest A. Carrère.

ANNONCE JUDICIAIRE.

SITES A BATIR

Faisant face aux rues Tchoupitoulas et S. Front, entre les rues Bordeaux et Lyons.

JEUDI le 26 JANVIER, 1905.

Succession d'Arthur Lennet femme.

No 72,754 — Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A.

PAR ERNEST A. CARRERE, Encanteur bureau 806 rue Perdido—JEUDI, le 26 janvier 1905, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, dans le premier district de cette ville, en vertu de et conformément à un ordre lequel, daté et signé le 16 décembre 1904, par l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la Division A, dans l'affaire ci dessus intitulée, je procèderai à vendre à l'enchère publique la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre avec toutes les améliorations qui s'y trouvent et tous ses privilèges, droits, servitudes et avantages y appartenant ou de quelque sorte en dépendant, situé dans le 6ème district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Tchoupitoulas, S. Front, Bordeaux et Lyons, et désigné par le No deux sur un plan par Henry Moellhausen, voyer, et daté le 20 décembre 1844, et déposé en l'étude de L. R. Kerlerec, notaire de cette ville, et mesurant trente pieds de face à la rue Tchoupitoulas, la même façade à la rue S. Front, sur une profondeur de cent cinquante pieds entre lignes parallèles.

Termes et conditions — Comptant. L'acquéreur devant assumer les taxes de 1905 et payer pour l'acte de vente pardevant Val J. Bienta, notaire. Dix pour cent comptant au moment de l'adjudication pour lier la vente.

ERNEST A. CARRERE, Encanteur, 806 rue Perdido.

J. O. Henriques, avocat.

25 déc—25—jan 1 8 15 22 25 26

THE INDIAN ANTI MOSQUITOES.

Solution préparée d'après la formule du Docteur de Villeneuve.

Vous préserve des piqures des Moustiques.

En vente au No 129 rue Decatur

Petite bouteille............ 25c.

Grand flacon............ 50c.

60 YEARS' EXPERIENCE

PATENTS

TRADE MARKS DESIGNS COPYRIGHTS &C.

Anyone sending a sketch and description may quickly ascertain our opinion free whether an invention is probably patentable. Communications strictly confidential. HANDBOOK on Patents sent free. Oldest agency for securing patents. Patents taken through Munn & Co. receive special notice, without charge, in the

Scientific American.

A handsomely illustrated weekly. Largest circulation of any scientific journal. Terms, $3 a year; four months, $1. Sold by all newsdealers.

MUNN & Co. 361 Broadway, New York

Branch Office, 625 F St., Washington, D. C.

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de meubles de maison meublée, etc.

William B. Malone vs Walter Trinchard.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans — No 74,544 — En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée je procèderai à vendre à l'enchère publique, sur les lieux ci-après désignés, JEUDI, le 2 février 1905, à 10:30 heures a. m., la propriété ci-après décrite, à savoir—

Dans une entrepôt rue Ste Anne, entre les rues Royale et Chartres.

Un lot de meubles de maison meublée, mobilier, divers, etc., d'après l'inventaire enregistré

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

H. B. McMURRAY, Shérif civil de la paroisse d'Orléans

Robt J. Maloney avocat.

22 janv—22 27—fév 2

ANNONCE JUDICIAIRE.

Bureau du Shérif Civil, Paroisse d'Orléans Nouvelle-Orléans, 5 janvier 1905.

In re James Demoruelle & Sons.

Action in rem.

No 75,101—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

A qui cela peut concerner

Attendu que en vertu d'un writ de saisie provisoire à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, j'ai provisoirement saisi et pris en possession la propriété ci-après décrite, à savoir:

La propriété enregistrée dans le Bureau des Aliénations de cette paroisse dans le livre 20, fol. 368 au nom de William Harvey (ou Harney) Ker, (ayant été acquise par lui le 12 mars 1836, d'après un acte pardevant ... Pollock, ancien notaire en cette ville) décrite comme suit:

Cinq lots de terre situés dans le Troisième District de cette ville dans l'îlet, ancien No 97, nouveau No 1328, borné par les rues Français, Champs Elysées, Rochebl ave et Dergenois, désignés par les numéros neuf, dix, onze, douze et treize, et sur les rolls d'assessement par les numéros 21, 22, 23, 24 et 25, mesurant chacun trente deux pieds de face à la rue des Français, par cent dix pieds dix pouces de profondeur.

Le lot No 9 formant l'encoignure des rues Français et Dergenois.

Sur laquelle propriété James Demoruelle et fils réclament un lien, privilège et droit d'hypothèque, d'après la pétition enregistrée par eux dans l'affaire ci-dessus, pour la somme de $175.49, avec 6 0/0 d'intérêt par an ci-dessous du 2 novembre 1899 jusqu'au paiement, avec dépends, etc.

Et attendu que la propriété ci-dessus sur laquelle ledit James Demoruelle et fils réclament un lien, privilège ou droit d'hypothèque a été abandonnée par le dit William Harvey (ou Harney) Ker, ou propriétaire ou propriétaires de ladite propriété, et/ou dit William Harvey (ou Harney) Ker, ou propriétaire ou propriétaires de la dite propriété sont inconnus au dit James Demoruelle et fils, et aucune personne ne pouvant être trouvée sur laquelle service légal de citation n'a pu être fait ou personne, représentant le dit William Harvey (ou Harney) Ker, ou propriétaire ou propriétaires de ladite propriété ou aucun domicile du dit.

Maintenant c'est pourquoi avis publié est par le présent donné à n'importe laquelle et toutes personnes intéressées dans la propriété ci-dessus de se présenter et répondre dans les quinze jours conformément avec les articles 292 et 293 du "Revised Code of Practice" à la pétition présentée par ledit James Demoruelle & Sons dans l'affaire ci-dessus.

H. B. McMURRAY, Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

Zengel, Thomas et Suthon, et John Watt, avocats pour James Demoruelle & Sons.

6 jan—6 7 11 16 22

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE CONSTABLE

Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans.

Mlle Catherine Antich et a's, adm., vs Joseph Armbruster.

PREMIERE COUR DE CITE DE LA Nouvelle-Orléans—No 12,920—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Hon. Wynne Rogers, juge de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, Div. A, je procèderai à vendre à l'enchère publique, en mes entrepôt Nos 613 et 615 rue Bienville, entre le Passage de la Bourse et la rue de Chartres, dans le 2me District de cette ville, le LUNDI, 23 janvier 1905, à 11 heures a. m., la propriété ci-après décrite, à savoir: Piano, orgue et un lot de meubles de maison, etc., d'après l'inventaire enregistré en mon bureau. Saisi dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée. — Conditions: Comptant. — WM. J. BRADY, Constable de la Première Cour de Cité.—Robt J. Maloney, avocat pour le plaignant.

12 jan—12 15 22

AVIS DE SUCCESSIONS.

Succession de Mme Veuve Armand Bosau, née Cecilia Carretto.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No 75,216—Division C—Attendu que Frank Zengel, administrateur public, a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Mme Veuve Armand Bosau, née Cecilia Carretto, décédée intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier.

Cunningham & Cunningham, avocats.

20 janv—20 24 29

AVIS DE SUCCESSIONS

Succession de Wilhelmina Haft.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans — No 72,210—Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en est ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Charles Karst, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier.—Farrar, Henderson & Farrar, avocats.

22 jan—22 26 —fév 1

Succession de Harry Golden.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans. No 74,581 — Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivent la présente notification, les raisons (s'il en est ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Frank Zengel, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier.

Cunningham & Cunningham, avocats.

13 jan—13 17 22

ASSURANCES.

Trente-Troisième Etat Annuel de la

COMPAGNIE D'ASSURANCES TEUTONIA

DE LA NOUVELLE-ORLEANS, LTE.

Conformément aux dispositions de sa charte la compagnie publie l'état suivant pour l'année finissant le 31 décembre 1904:

Primes reçues—		
Sur risques de feu		$910,326 40
Sur risques de mer		10,862 24
Sur risques de rivière		12,756 37
		$934,939 11
A déduire—		
Pertes de feu payées	$381,290 76	
Pertes de mer payées	927 60	
Pertes de rivière payées	2,880 26	
Primes retournées	128,506 57	
Réassurances	121,991 28	
Commissions	135,984 42	
Dépenses générales d'agences — moins l'intérêt et profits et pertes	45,867 12	
Taxes et licences	8,272 63	
	$837,620 22	
Pertes non ajustées et non payées	55,738 20—	893,358 52
Profits		$41,580 59

ACTIF.

$250,000 bons 4 pour cent de la ville de la Nlle-Orléans	275,000 00	
$50,000 bons 4 pour cent des Etats-Unis 1925	65,500 00	
$100,000 bons d'Etat de la Louisiane	106,000 00	
$20,000 bons à prime de la ville de la Nlle-Orléans	46,400 00	
$30,000 bons de levée Pontchartrain 50 ans	35,200 00	
100 actions de la Canal Bank and Trust Company	20,800 00	
20 actions de la Banque Nationale Germania	5,200 00	
50 actions de la Teutonia Bank and Trust Company	6,000 00	
15 actions de la Provident Bank & Trust Company	2,325 00	
30 actions de la Hibernia Bank and Trust Company	15,450 00	
150 actions du Illinois Central Railroad Co	23,550 00	
Propriétés foncières—bâtisse du bureau	40,000 00	
Primes en cours de collection	87,480 34	
Comptant en banques	84,868 05—	$807,772 39

PASSIF.

Fonds capital	$250,000 00	
Surplus	86,095 88	
Réservé pour primes non expirées	400,024 31	
Réservé pour réassurances	3,000 00	
Dividendes non payés	13,005 00	
Pertes non payées et non ajustées	55,738 20—	$807,773 39

L'état ci-dessus est une copie vraie et correcte transcrite des livres de la compagnie, Nouvelle-Orléans, 14 janvier 1905.

ALBERT P. NOLL, Président.
FRANK LANGBEHN, Secrétaire.

Assermenté et souscrit pardevant moi ce 14me jour de janvier A. D., 1905.

JNO. LEGIER, Jr., Notaire Public.

19 jan—1m—jeu dim

ASSURANCES.

Vingt-Deuxième Etat Annuel

—DE LA—

Southern Insurance COMPANY,

OF NEW ORLEANS.

Primes reçues:		
Risques d'incendie	$210,304 88	
Risques de rivière	2,404 20	
Risques de mer	1,446 34	
	$214,055 33	
Ajouté: Primes non expirées de 1903	103,399 48	
		$317,455 81
Moins: Primes non échues de 1904		100,026 86
		$217,430 96
A déduire—		
Primes de fin remises	$30,026 84	
Réassurances de feu	20,337 19	
Réassurances de rivière	60 36	
Réassurances de mer	161 89	
		46,186 63
Primes net		$171,243 27
Intérêts et escomptes et profits et pertes		14,588 56
Revenu net		$186,841 83
Déduire—		
Pertes payées sur—		
Risques d'incendie	$104,535 19	
Risques de rivière	427 70	
Risques de mer	......	
	$104,962 89	
Moins réservé pour pertes des années précédentes	11,886 00	
	$93,077 89	
Ajouter pertes non ajustées et non payées le 31 déc. 1904	9,711 50	
	$102,289 39	
Commissions	$34,090 42	
Fire Patrol et Association des Underwriters	1,194 89	
Taxes, assurances et réparations sur propriétés foncières	594 00	
Dépenses générales, bureau et agences, salaires, annonces, contributions charitables, etc.	21,903 72	
Taxes et licences	5,537 18	
		165,829 61
Profit net		$20,012 22
Dividendes, juillet 1904	$6,000 00	
Dividendes, janvier 1905	8,000 00	
Balance à surplus	4,012 22	
maintenant $99,368 71		
		$20,012 22

ACTIF

Comptant en banques et en bureau	$18,500 74
$215,000 bons constitutionnels de la Ville de la Nouvelle-Orléans à 100%	223,175 00
$75,000 bons de l'Etat de la Louisiane à 104	78,000 00
$25,000 bons de levée Lafourche Dist bas à 110	27,500 00
Une action au Sugar Exchange	75 00
Primes en cours de perception	24,341 59
Meubles et installations	1,046 00
Propriétés foncières, bâtisse du bureau	35,000 00
	$417,798 33

PASSIF

Fonds-Capital	$200,000 00
Réservé pour risques non terminés	100,016 86
Réservé pour pertes non ajustées et non payées	9,711 50
Réservé pour comptes non payés pour décembre 1904	801 22
Réservé pour dividendes non payés des années précédentes	504 00
Réservé pour dividendes non payés pour janvier 1905	8,000 00
Surplus déc. 31 1904	99,368 71
	$417,798 33

Le tableau ci-dessus est une copie vraie et correcte des livres de la Compagnie.

ERNEST MILTENBERGER, Président.
SCOTT McGEHEE, Secrétaire.

Fait et signé sous serment devant moi à la Nouvelle-Orléans ce 12ème jour de janvier 1905.

CHAS. J. THEARD, Notaire Public.

12jan—1m—mer dim

Troisième Etat Annuel

—DE LA—

Compagnie d'Assurance Germania

DE LA NOUVELLE-ORLEANS, LTE.

Pour l'année finissant le 31 décembre 1904.

Recettes:		
Primes de feu écrites	$90,086 31	
Ajoutez: primes non expirées de 1903	35,060 80	
		$125,146 11
Ajoutez intérêt et profits et pertes		6,051 20
		$131,197 31
Moins:		
Réserve pour Primes non expirées pour l'année 1904	46,451 37	
Réserve pour pertes non payées	500 00	
		46,951 37
		$84,245 94
Déboursés:		
Pertes payées	$27,791 94	
Réassurances	9,048 44	
Primes remises	7,447 45	
Commissions	9,857 20	
Taxes et licences	4,355 26	
Salaires et dépenses générales	13,669 66	
		72,165 05
Profit net sur les affaires de l'année		$12,080 89
Dividende 6 0/0 payé	$6,000 00	
Porté au fond de surplus	6,080 89	
	$12,080 89	

ACTIF.

Primes en voie de collection	13,455 43	
$18,000 Public Improvement de la ville de la Nlle-Orléans	19,260 00	
$18,000 Consols 4 0/0 de la ville de la Nlle-Orléans	19,260 00	
$48,000 Consols 4 0/0 de la Louisiane	49,920 00	
$10,000 Levées Caddo	10,900 00	
$7000 Levées Atchafalaya	7,630 00	
$6,000 Levées du Cinquième District	6,540 00	
$10,000 Levées de la Paroisse Plaquemines	10,900 00	
$5,000 Levées de Red River, Atchafalaya et Bayou Bœuf	5,450 00	
$28,000 Levées Pontchartrain	28,000 00	
Comptant en mains et en banque	1,635 94	
		$172,951 37

PASSIF.

Stock capital	$100,000 00
Réservé pour primes non expirées	46,451 37
Réservé pour pertes non payées	500 00
Fonds de surplus	26,000 00
	172,951 37

Le tableau ci-dessus est un transcrit vrai et correct des livres de la compagnie.

J. E. MERILH, Président.
OTTO T. MAIER, Secrétaire.

Assermenté et souscrit pardevant moi, à la Nouvelle-Orléans, Lne, ce 12me jour de janvier 1905.

FRANK ZENGEL, Notaire Public.

15 janv—1m